

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine Morenvilte
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/02/2025

N/Réf. : SGL20365_737_PU
Gest. : MB
V/Réf. : PU2024-170
Corr. : Menia Louis
NOVA : 13/XFD/1955127

SAINT-GILLES. Parvis Saint-Gilles 14 - 14A
(= en zone de protection de l'Église Saint-Gilles et mitoyen de l'ancien cinéma Aegidium protégé)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: modifier la porte d'entrée et installer une hotte non domestique
Demande de la Commune du : 13/01/2025

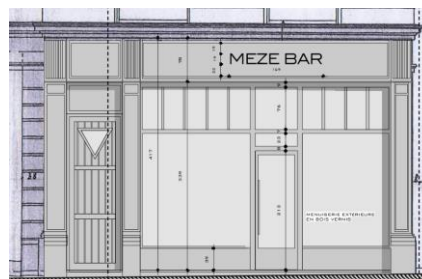
Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

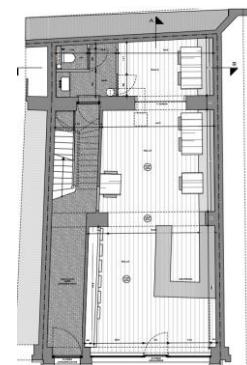
En réponse à votre courrier du 13/01/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 29/01/2025, concernant la demande sous rubrique.



Photo de l'immeuble et de la devanture existante
©Google street View



Devanture projetée. Et plan du rez-de-chaussée projeté.
Images tirées du dossier.



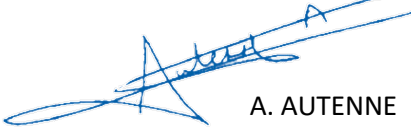
Avis de la CRMS

Le dernier avis de la CRMS sur ce dossier date de 2015 et concernait la régularisation d'une devanture en aluminium, aujourd'hui disparue ([SGL20365 567 CT Saint Gilles 14 14a.pdf](#)). Faute de renseignements sur la situation d'origine, la CRMS avait alors recommandé de prévoir pour la devanture des châssis en bois clair sous imposte, afin de mieux s'harmoniser avec le style néoclassique de l'immeuble. Elle avait également suggéré de prévoir une porte d'entrée en adéquation avec la qualité et le style du bâtiment (comme celles des immeubles voisins), et demandé qu'une recherche en archives permette d'étayer un projet pour le rez-de-chaussée (divisions, dimensions, matériaux, détails d'achèvement, couleurs et porte).

La demande actuelle vise, e.a., à se conformer à une situation de droit, sur laquelle la CRMS n'a jamais été consultée. Elle peut donc seulement se prononcer sur les ajustements proposés, comme l'alignement de la porte d'entrée avec le plan de la devanture et la mise en œuvre de petit-bois, qui n'ont pas d'impact majeur, tout en soulignant le manque d'intégration stylistique de la porte d'entrée qui demeure (cf. avis 2015).

Par ailleurs, bien que cela ne fasse pas l'objet de la demande, les châssis des étages sont de qualité médiocre et devraient être remplacés par des modèles plus qualitatifs et respectueux de la typologie du bâtiment. Quant à la hotte située en façade arrière, elle n'a aucun impact sur l'Aegidium classé et relève d'un examen d'ordre urbanistique.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme.1060@stgilles.brussels ; lmenia@stgilles.brussels